



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 Mars 2021 à 18H00

A la salle des fêtes de Sainte Juliette Sur Viaur

Nombre de Membres :	En exercice :	14
☞ Présents : 13	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, , VERGNAT Christophe, WOROU Simon	
☞ Absents excusés :	SIMON Nathalie	
☞ Procurations données :	SIMON Nathalie à Christophe MALGOUYRES	
☞ Secrétaire de séance :	Alain POMIE	
☞ Date de la convocation :	12 mars 2021	

❖ Ordre du jour

❖ Délibérations :

- 2021/016 Nouveau plan de financement du projet rénovation des bâtiments communaux
- 2021/17 Plan de financement du projet de réfection du clocher de l'église de Sainte Juliette et du Piboul.
- 2021/018 Création d'un poste pour accroissement d'activité
- 2021/019 Convention de viabilisation hivernale 2021/2026
- 2021/020 Liste des dépenses à imputer au compte 6232, fêtes et cérémonies
- 2021/021 Adoption des comptes administratifs 2020 du budget principal
- 2021/022 Adoption des CA 2020 des budgets annexes Budget assainissement
- 2021/023 Budget multiservices
- 2021/024 /Budget Lot. Les Agoustes
- 2021/025 Budget Lot. Les hauts de l'Espailou
- 2021/026 Affectation des résultats du budget principal 10200
- 2021/027 Affectation des résultats du budget assainissement 10202
- 2021/028 Affectation des résultats des budget multiservice 10201
- 2021/029 Adoption des comptes de gestion du trésorier (budgets Principal, et des budgets annexes assainissement).
- 2021_030 Vote des taux d'imposition communaux
- 2021_031 Vote des subventions aux associations

❖ Questions diverses

- ✓ Avancement des travaux de la Maison pour tous
- ✓ Parole aux élus

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour des délibérations, une demande de remboursement de frais de transport scolaire d'une famille de Parlan, faisant partie de celles que la commission scolaire avait proposé de régulariser.

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2021

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du compte rendu de la séance du 8 février 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

18h12 - arrivée de Monsieur Chalet suivi de Monsieur Malgouyres.

❖ Délibérations

2021/016 Nouveau plan de financement du projet rénovation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit délibérer sur la rénovation des bâtiments locatifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet nous permettra de mettre aux normes énergétiques nos logements et participer ainsi à la réduction de la facture énergétique des locataires afin de préserver notre environnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet, le plan de financement et le calendrier de réalisation des travaux.

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel de ce projet s'élèverait à la somme de **359 339 € HT** selon le plan prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT		
Rénovation des bâtiments communaux		
COMMUNE DE SAINTE JULIETTE/VIAUR		
DEPENSES		
Bâtiment Ancienne école du Piboul		HT en €
4 Appartements	La toiture	55 000
	L'isolation extérieure	74 000
	L'isolation des combles	6 000
	Les menuiseries	25 000
	L'installation des pompes à chaleur	16 818
Total		176 818
Bâtiment Ecole de Sainte Juliette		HT en €
2 Appartements	L'isolation des combles	12 000
	Les menuiseries	11 500
	L'installation des pompes à chaleur	8 409
Total		31 909
Bâtiment Presbytère de Sainte Juliette		
2 Appartements	L'isolation des combles et du sous-sol	7 700
	L'isolation extérieure	65 000
	Les menuiseries	22 000
	L'installation des pompes à chaleur	16 309

Total		111 009
Total des opérations		319 736
Les frais divers		
Diagnostic DPE	Performance énergétique	1 235
Maîtrise d'œuvre	12 %	38 368
Total		359 339

Les recettes	
	HT en €
DETR	107 802
Conseil départemental	101 537
Conseil Régional	78 000
Autofinancement communal	72 000
TOTAL	359 339

Calendrier de réalisation des travaux

Année 2021	Inscription au budget et validation	Début des travaux	Réception des travaux
	Avril 2021		
		Juin 2021	
			Décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- **D'approuver** le projet,
- **D'approuver** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **D'approuver** le calendrier de réalisation des travaux ci-dessus présenté,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

[2021/17 Plan de financement du projet de réfection du clocher de l'église de Sainte Juliette et du Piboul.](#)

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit délibérer sur la réfection du clocher de l'église de Sainte Juliette et du Piboul.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet, le plan de financement.

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel de ce projet s'élèverait à la somme de **5 751.41 € HT** selon le plan prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT HT en €	
COMMUNE DE SAINTE JULIETTE/VIAUR	
TRAVAUX DES CLOCHETS DES EGLISES DU PIBOUL ET DE SAINTE JULIETTE	
DEPENSES	
Travaux sur le clochets de l'Eglise de Sainte Juliette	3 799.00 €
Travaux sur le clochets de l'Eglise du Piboul	1 952.41 €
TOTAL	5 751.41 €
RECETTES	
Demande de subventions DETR (Préfecture) 25%	1 437.85 €
Autofinancement communal	4 313.56 €
TOTAL	5 751.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- **D'approuver** le projet,
- **D'approuver** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **D'approuver** le calendrier de réalisation des travaux ci-dessus présenté,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2021/018 Création d'un poste pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir augmentation des missions de l'agent technique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de ses membres présents décide :

- ✓ La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01 avril 2021 au 31 mars 2022 inclus.
- ✓ Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9 h
- ✓ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2021/019 Convention de viabilisation hivernale 2021/2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'organiser pour la période hivernale concernant le déneigement des routes. Ainsi il indique qu'avec des élus ils ont élaboré une convention pour employer des agriculteurs en vue du déneigement de la route durant l'hiver.

Monsieur le Maire expose les clauses essentielles de cette convention :

- ✓ rémunération de 65 € de l'heure,
- ✓ forfait de 100 € pour une année au cas où il n'y aurait pas de neige,
- ✓ rémunération majorée de 30% uniquement les jours fériés et le dimanche,
- ✓ étraves mises à disposition chez les agriculteurs concernés,

- ✓ information préalable de Monsieur Christophe MALGOUYRES avant toutes opérations,
- ✓ assurance des agriculteurs par la commune pour les opérations de déneigement pour les tiers.

Monsieur le Maire indique que le choix des agriculteurs pour cette saison s'est porté sur Monsieur Julien GARRIGUES pour effectuer le secteur du Piboul et Sainte Juliette et Monsieur Didier CLEMENS pour effectuer le secteur de Parlan et Sainte Juliette. Un relais sera mis en place en cas d'empêchement d'un des deux agriculteurs.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la signature de ses conventions pour le déneigement de la voirie aux conditions ci-dessus évoquées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité, de ses membres présents décide :

- **De signer** la convention de déneigement avec Monsieur Julien GARRIGUES et Monsieur Didier CLEMENS pour la saison 2020/2021 aux conditions sus évoquées, renouvelable 5 fois
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

2021/020 Liste des dépenses à imputer au compte 6232, fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire indique qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose de de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 «fêtes et cérémonies» :

- ✓ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;
- ✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- ✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- ✓ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- ✓ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- ✓ les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire, **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

2021/021 Adoption des comptes administratifs 2020 du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	CA 2020		CA 2020
011 Charges à caractères général	123 947.17	013 Atténuation de charges	21 087.95
012 Charges de personnel	179 354.37	70 Produits des services	21 987.52
014 Atténuation de produits	13 851.94	73 Impôts et taxes	170 147.31
65 Autres charges de gest° courante	81 226.10	74 Dotations et participations	153 670.38
66 Charges financières	7 308.13	75 Autres produits de gest° courante	28 892.59
67 Charges exceptionnelles	0.00	76 Produits financiers	1.41
022 Dépenses imprévues		77 Produits exceptionnels	1 098.20
Dépenses réelles	405 687.71	Recettes réelles	396 885.36
023 Virement à la sect° d'invest.	0.00		
042 Opérations d'ordre entre sections	12 090.86	042 Opérat° d'ordre entre sections	
Total des dépenses 2020	417 778.57	Total des recettes 2020	396 885.36
002 Résultat reporté	0.00	002 Report excédent fonct N-1	149 365.59
Total de l'exercice	417 778.57	Total de l'exercice	546 250.95
RESULTAT	0.00		128 472.38
DEPENSES D' INVESTISSEMENT		RECETTES D' INVESTISSEMENT	
	CA 2020		CA 2020
20 Immo. incorporelles	0.00	13 Subventions d'invest. Reçues	114 327.00
21 Immo. corporelles	65 384.74	16 Emprunts et dettes assimilées	2 090.00
21 Autres immo. corporelles	0.00	10 Dotat°,fonds divers,réserves(-1068)	92 284.41
23 Immo. en cours	0.00	024 Produits des cessions	0.00
16 Remboursement d'emprunts	160 738.60		
165 caution	0.00	1068 Affectat° excédent fonct N-1	0.00
Taxes d'aménagement	0.00		
020 Depense imprévu	0.00		
Dépenses réelles	226 123.34	Recettes réelles	208 701.41
040 Opérations d'ordre entre sect°	0.00	021 Virement de la sect° de fonct.	0.00
041 Opérations patrimoniales	30 600.00	040 Opérations d'ordre entre sect°	12 090.86
		041 Opérations patrimoniales	30 600.00
Total des dépenses 2020	256 723.34	Total des recettes 2020	251 392.27
001 report déficit invest N-1	0.00	001 Report excédent N-1	322 346.66
Total de l'exercice	256 723.34	Total de l'exercice	573 738.93
RESULTAT	0.00		317 015.59

2021/022 Adoption des CA 2020 du budget annexe Budget assainissement

Budget "assainissement" 2020

Dépense de la section de fonctionnement	42 265.73
Recette de la section de fonctionnement	39 834.38
Dépense de la section d'investissement	40 762.56
Recette de la section d'investissement	69 900.80

2021/023 Budget multiservices

Budget "multiservices" 2020

Dépense de la section de fonctionnement	12 244.53
Recette de la section de fonctionnement	11 115.07
Dépense de la section d'investissement	13 819.26
recette de la section d'investissement	9 695.28

2021/024 /Budget Lot. Les Agoustes

Budget "lotissement les Agoustes" 2020

Dépense de la section de fonctionnement	348 090.62
Recette de la section de fonctionnement	374 763.34
Dépense de la section d'investissement	662 886.90
recette de la section d'investissement	344 450.62

2021/025 Budget Lot. Les hauts de l'Espailou

Budget "lot les Hauts de l'Espailou" 2020

Dépense de la section de fonctionnement	122 738.26
Recette de la section de fonctionnement	62 791.66
Dépense de la section d'investissement	108 150.92
recette de la section d'investissement	108 150.92

2021/026 Affectation des résultats du budget principal 10200

Le conseil municipal	réuni sous la présidence de		M Simon WOROU			
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2020	
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2020	
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	2020	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	322 346.66 €		-5 331.07 €	315 356.69 €	-169 554.69 €	147 460.90 €
				145 802.00 €		
				Recettes		
FONCT	149 365.59 €		-20 893.21 €			128 472.38 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020		128 472.38 €	
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						128 472.38 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)						317 015.59 €
Total affecté au c/ 1068 :						0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020			
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)						0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)						0.00 €

2021/027 Affectation des résultats du budget assainissement 10202

Le conseil municipal	réuni sous la présidence de		Simon WOROU, Maire			
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2020	
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2020	
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	2020	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	41 275.91 €		-12 137.67 €	0.00 €	0.00 €	29 138.24 €
				0.00 €		
				Recettes		
FONCT	4 512.40 €	0.00 €	-6 943.75 €			-2 431.35 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020		0.00 €	
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0.00 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)						29 138.24 €
Total affecté au c/ 1068 :						0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020			
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)						0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)						-2 431.35 €

2021/028 Affectation des résultats des budget multiservice 10201

Le conseil municipal	réuni sous la présidence de		Simon WOROU			
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice						2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement						2020
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2019		2020	2020	REALISER	COMPTE POUR
			AVEC LES			L'AFFECTATION
			INTEGRATIONS			DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	25 038.46 €		-4 123.98 €	0.00 €	0.00 €	20 914.48 €
				0.00 €		
FONCT	2 345.54 €	0.00 €	-3 475.00 €	Recettes		-1 129.46 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020		0.00 €	
(1) = Besoin de financement actuel (à comparer avec la capacité de financement après intégration des rar						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						0.00 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)						20 914.48 €
Total affecté au c/ 1068 :						0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU			31/12/2020			
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)						0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)						-1 129.46 €

2021/029 Adoption des comptes de gestion du trésorier (budgets Principal, et des budgets annexes assainissement).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs pour l'exercice 2020, de la commune, de l'assainissement, du multiservices et des lotissements « les Agoustes » et « les Hauts de l'Espaillou », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant, que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de ses membres présents, approuve les comptes de gestion pour l'exercice

2020 de la commune, de l'assainissement, du multiservices et des lotissements « les Agoustes » et « les Hauts de l'Espaillou ». Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2021 030 Vote des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

<i>Taxes directes locales</i>	<i>Taux d'imposition 2021</i>
<i>Taxe d'habitation à titre informatif</i>	9.30
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	18.35
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	79.85

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide, à 12 voix pour et 2 voix contre, de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

2021 031 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des associations au conseil municipal comme suit :

	2021
ADMR	200.00
Subvention à attribuer	1000.00
TOTAL	1200.00

Après en avoir délibéré, les élus, à 13 voix pour et 1 voix contre, décident :

- ✓ De verser les subventions aux associations citées ci-dessus avec les montants correspondants,
- ✓ Que les sommes ici prévues seront celles retenues pour le budget primitif communal 2021,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

2021 032 Remboursement de frais de transport à une famille

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de remboursement des frais de transport scolaire à une famille de la commune.

Suite à la délibération du 16 novembre 2020 n°2020/075, concernant le non remboursement de la part communale des transports scolaires, aux familles n'ayant pas scolarisé leur enfant sur la

commune. En effet, la famille a été informée de cette décision qu'en décembre 2019 alors que leur enfant était déjà inscrit auprès de la Région au mois de septembre 2019.

Vu la proposition de la commission scolaire qui s'est réunie en décembre 2020 pour valider les demandes de remboursement de l'année 2019/2020.

Pour information, d'autres familles ont demandé le remboursement acté par la délibération 2021/002 et 2021/013

Par soucis d'équité Monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette demande de remboursement de 302 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 8 voix pour 4 voix contre et 2 abstentions décide :

- ✓ de verser à Monsieur et Madame CAYRON la somme de **302 Euros**.

❖ Questions diverses

Les questions diverses ne sont pas abordées.

La séance est levée à 21 h 51.